

le cas d'une déclaration en vertu de l'article 38, si on fait abstraction des garanties prévues dans la Charte des droits, la Déclaration des droits et le Pacte international?

**M. Beatty:** Monsieur le président, le sénateur Stewart mentionne le cas d'une situation de guerre. J'ai mentionné des cas où il y avait des différences sensibles entre le projet de loi C-77 et la Loi sur les mesures de guerre. Ainsi, en vertu de cette dernière, il était possible, en toute légalité, d'incarcérer des Canadiens d'origine japonaise en fonction de leur origine raciale.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** J'ai déjà mis cela de côté. J'accepte ce point, comme je l'ai mentionné dans mon discours sur la motion de deuxième lecture.

**M. Beatty:** Cela est explicitement exclu dans le projet de loi.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Ce que je veux savoir, c'est en quoi les pouvoirs diffèrent, en dehors de ces exceptions.

**M. Beatty:** Ils différeraient par l'application de la Déclaration des droits qui est exclue dans le cas de la Loi sur les mesures de guerre.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Autrement dit, vous auriez pu en arriver pratiquement au même résultat en prévoyant que la Déclaration des droits et le Pacte international restreignent l'application de la Loi sur les mesures de guerre?

**M. Beatty:** Pas du tout. L'application la plus scandaleuse de la Loi sur les mesures de guerre a été, par exemple, l'incarcération des Canadiens d'origine japonaise. La seule application de la Charte des droits et . . .

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Du Pacte.

**M. Beatty:** . . . de la Déclaration des droits . . .

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Et du Pacte.

**M. Beatty:** . . . et du Pacte ne serait pas nécessairement une garantie absolue contre ce genre d'incarcération fondée sur l'origine ethnique.

● (1840)

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Mais il est possible d'incarcérer des citoyens canadiens pour n'importe quel motif autre que ceux précisés à l'alinéa 4b).

**M. Beatty:** Pourriez-vous répéter la question?

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** L'incarcération pour des motifs autres que ceux qui sont exclus à l'alinéa 4b) serait permise aux termes du projet de loi proposé, n'est-ce pas?

**M. Beatty:** Oui.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Est-ce que cela comprend l'internement?

**M. Beatty:** Oui, par exemple, l'internement des prisonniers de guerre.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Et qu'arrive-t-il dans le cas des Canadiens soupçonnés par le gouverneur en conseil ou, peut-être, le ministre de la Justice, comme durant la Seconde Guerre mondiale, d'être une menace pour la sécurité?

[Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough).]

**M. Beatty:** Cela dépendrait évidemment de la définition de la menace. Durant la Seconde Guerre mondiale, la menace pour la sécurité était fondée sur l'origine ethnique de l'individu.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Je ne parle pas de cela du tout. Je parle de citoyens canadiens qui ne sont pas d'origine japonaise, mais de citoyens canadiens ordinaires qui sont nés au Canada, comme le maire de Montréal. Le maire de Montréal aurait-il pu être interné aux termes de ce projet de loi?

**M. Beatty:** Il faudrait, monsieur le président, qu'il y ait un motif raisonnable, ce qui pourrait être contesté devant les tribunaux en vertu de la Charte.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Vous affirmez sérieusement qu'aux termes de cette disposition toutes les personnes internées ou emprisonnées — peu importe quel terme on préfère — pourraient faire appel à un tribunal qui rendrait une décision selon les circonstances propres à chacun.

**M. Beatty:** Parfaitement. Et c'est le moins que ces personnes seraient en droit d'attendre.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Je ne conteste pas votre affirmation, j'essaie seulement d'imaginer comment les choses se présenteraient devant un tribunal.

**M. Beatty:** Lorsqu'il est question de priver quelqu'un de sa liberté, par exemple, en l'internant dans un camp, nous, parlementaires, devons faire l'impossible pour nous assurer que ses droits sont protégés.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Je pense que vous ne répondez pas directement à ma question. Comme je le vois, il y aurait une déclaration d'urgence et un décret du gouverneur en conseil serait promulgué pour autoriser la protection des lois du Canada, ou peu importe à quelles conditions, et ces règlements autoriseraient la promulgation d'autres règlements dont l'un pourrait bien autoriser le ministre de la Justice ou un ministre adjoint à donner l'ordre d'interner une personne pour des motifs de sécurité. La personne internée aurait ensuite droit à un bref d'habeas corpus, se présenter avec ce document devant le juge ou le représentant du ministre de la Justice pourrait produire l'ordre. La question qui se pose est la suivante: la personne qui conteste sa propre détention pourrait-elle exiger que le gouvernement révèle les faits qui ont motivé cet ordre d'internement?

**M. Beatty:** Au tribunal, oui. De plus, s'il s'agissait d'un règlement général visant des catégories de personnes par opposition à une seule personne, ce règlement lui-même pourrait être contesté devant un tribunal.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Le ministre a-t-il posé des questions précises à ses conseillers sur le genre de situations auxquelles je fais allusion ou donne-t-il simplement les réponses qui lui paraissent sensées?

**M. Beatty:** En élaborant ce projet de loi, nous en avons examiné tous les articles individuellement. Je me suis occupé des moyens à prendre pour protéger les droits des Canadiens partout et le texte législatif dont le Sénat est saisi aujourd'hui offre la protection la plus complète des libertés civiles qu'on ait jamais présentée dans un projet de loi de ce genre.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Vous le dites, mais j'essaie de voir en quoi consiste cette protection.